



Histoire résumée et quelques monnaies anglo-françaises de la guerre de cent ans

*Exposé fait devant la SSN en octobre 2021
par Jacques Daunis*

Origine de guerre de cent ans

La guerre de 100 ans (1337-1453) a pour origine les conséquences des décès successifs des trois fils de Philippe IV le Bel (Louis X le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV le Bel) morts sans successeurs mâles aptes à régner, le seul fils de Louis X le Hutin, Jean 1^{er}, étant mort quelques jours après sa naissance.

La vie de Philippe le Bel a été révélée au grand public il y a quelques décennies grâce au roman à succès de Maurice Druon et du film correspondant « Les rois maudits ». Cette histoire peut servir d'introduction et de prédiction à la guerre de cent ans.

Pour résumer l'histoire, Philippe le Bel ayant un besoin important et urgent d'argent, les finances du royaume de France étant au plus bas (on l'a même qualifié de roi faux-monnayeur pour ses dévaluations successives), a pris la décision pour tenter de renflouer les caisses de l'Etat, contre l'avis du Pape Clément V, de confisquer le trésor du puissant ordre des templiers, qui était parait-il très important. Pour ce faire il a accusé tous les templiers d'hérésie et autres malveillances, les a emprisonnés dans toute la France pour leur faire avouer où était ce fameux trésor. Il y a eu de nombreux interrogatoires musclés comme c'était l'usage à l'époque et de nombreuses exécutions capitales. Le Grand Maître du temple Jacques de Molay lui-même a été supplicié mais n'ayant pas avoué il a été condamné au bucher au début de 1314. Entouré de flammes et avant de mourir il aurait proféré la malédiction suivante : « *Pape Clément !... Roi Philippe !... Avant un an, je vous cite à paraître au tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtement ! Maudits ! Maudits ! Maudits ! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races !* ». Coïncidence ? le Roi et le Pape moururent en effet tous deux à la fin de cette même année 1314. De plus il est curieux de constater que dans la famille des capétiens chaque fois que 3 frères ont régné successivement la branche à laquelle ils appartenaient s'est arrêtée de régner : les trois fils de Philippe IV le Bel (les capétiens directs), les trois fils d'Henri II (branche des Valois : François II, Charles IX et Henri III) et les trois frères de la branche des Bourbons (Louis XVI, Louis XVIII et Charles X). Est-ce une coïncidence ?

Philippe le Bel avait en effet trois fils, les futurs rois Louis X le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV le Bel, qui ont régné successivement, mais dont aucun descendant (tous par les filles) n'a pu accéder au trône de France, ce fut la fin de la lignée des capétiens directs.

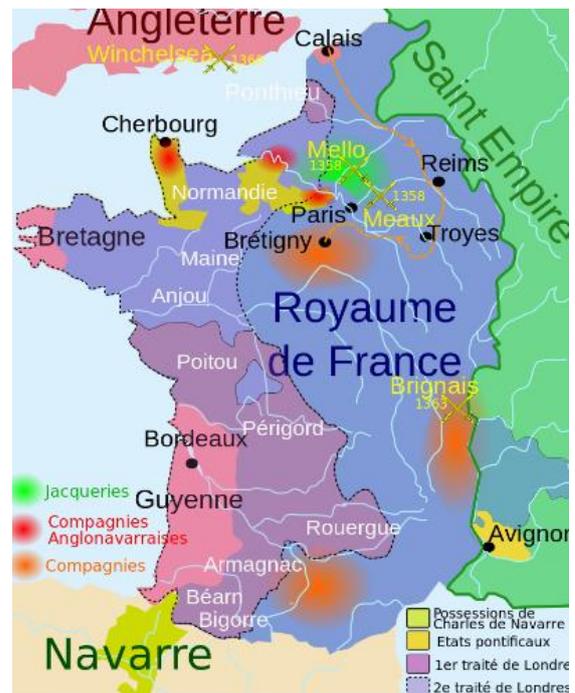
Mais pour revenir à la guerre de cent ans, il faut savoir que Philippe IV Le Bel avait eu aussi une fille, Isabelle de France, qui avait épousé le futur roi d'Angleterre Edouard II (voir le schéma généalogique en fin de texte) et qui, à la mort de son dernier frère, Charles IV le Bel, revendiqua le trône de France pour son fils Edouard (qui était donc le petit fils de Philippe IV). Mais Isabelle de France pouvait-elle légalement réclamer le trône de France au nom de son fils Edouard, qui était en plus le fils du roi d'Angleterre Edouard II ? Ce cas d'une transmission de la royauté par l'intermédiaire d'une femme ne s'était jamais posé depuis Clovis. On peut comprendre que les français voyaient d'un très mauvais œil le roi d'Angleterre être aussi roi de France ; les deux parties se sont donc opposées avec chacun leurs arguments. Pourtant le [Parlement anglais](#) réuni en 1329 déclara que le fils Édouard du roi Edouard II n'avait pas de droit sur la couronne de France et devait au contraire prêter l'[hommage](#) au roi français pour l'Aquitaine, région qu'il avait eu par héritage et dont il était le Duc. Isabelle balaya cet avis et s'entêta dans sa demande car d'après elle la loi Salique ne s'opposait pas à cette transmission par une femme. Il faut savoir que la loi salique est un code de loi élaboré, selon les historiens, entre le début du IV^e et le VI^e siècle pour le peuple des [Francs dits « saliens »](#), c'est avant tout un code de droit pénal. C'est pour l'essentiel une liste de tarifs visant à des arrangements de litiges entre familles afin d'éviter les conflits armés entre clans, arrangements appelés *la faide* c'est-à-dire le prix à payer pour un meurtre, un viol, une mutilation Mais rien n'y concerne l'organisation du pouvoir politique ni la succession au trône. Toutefois, le titre 59, *De alodis* (« *des biens propres* ») est consacré à la succession des personnes mortes sans descendance vivante. Dans son cinquième et dernier article il précise « *Quant à la terre, qu'aucune portion n'en échoie aux femmes, mais qu'elle aille toute au sexe masculin* ». Ce qui pourrait signifier qu'une fille unique descendante ne peut hériter elle-même du titre de roi de son père mais pourrait le transmettre à son fils. Il faut savoir qu'après cette situation inédite ce texte de la loi salique qui était tombé en désuétude a été amendé de telle sorte que la fille d'un roi ne puisse plus ni recevoir le titre de son père ni en plus le transmettre à l'un de ses fils. Cette loi est plus tard totalement tombée dans l'oubli, portant elle a été adoptée par la plupart des dynasties de différents pays européens.

La position des français était de reconnaître Philippe de Valois (cousin germain des rois défunts) et d'évincer la succession d'Isabelle. Ce choix se fonde sur un précédent, celui fait lors de la succession de Louis X le Hutin en 1316 (fils aîné de Philippe le Bel), roi de France et de Navarre. Ce dernier est mort accidentellement très jeune à 27 ans (une pneumonie succédant à un tournoi de jeu de paume suivi d'une boisson glacée) sans héritier mâle : l'héritier direct du royaume de France se trouve alors être sa fille mineure [Jeanne \(reconnue en 1316 par Louis X\)](#). Mais l'infidélité avérée de sa femme, la reine fort volage [Marguerite de Navarre](#) morte en prison en 1315, risque de mettre en cause la légitimité de la princesse et fait craindre qu'un prétendant au trône prétexte d'une possible bâtardise de Jeanne pour légitimer ses revendications au trône (Louis X en est-il bien le père ? on ne connaissait pas encore les tests ADN). [Souvenez-vous de l'épisode de l'affaire de la tour de Nesles au cours de laquelle](#) les trois brus du [roi de France Philippe IV le Bel](#) sont accusées d'[adultère](#) par leur belle-sœur Isabelle de France, et sont toutes les trois emprisonnées (joyeuse famille). Cependant, la reine [Clémence](#), épouse en secondes nocces du feu roi Louis X, est enceinte au moment de la mort de son mari. Le frère du défunt roi, le puissant [Philippe, comte de Poitiers et futur Philippe IV le Long](#), s'impose comme régent. La reine Clémence accouche fin 1316 d'un fils nommé Jean. Ouf, la dynastie est sauvée. Mais catastrophe, le nourrisson, déclaré roi sous le nom de [Jean I^{er} de France](#), meurt quatre jours après sa naissance. Le frère de Louis X, le régent Philippe est alors sacré roi de France (sous le nom de Philippe V) au détriment donc de sa nièce la « fille » Jeanne de Louis X. Ce précédent est utilisé dans le choix du successeur de Charles IV le Bel par l'assemblée des Grands en France, en

considérant que la fille unique, enfant d'un roi, ne peut transmettre le titre à son fils. Ils décident donc en 1328 d'écarter le fils d'Isabelle (en l'occurrence Edouard III) et déclarent roi de France son cousin germain, Philippe de Valois sous le nom de Philippe VI : c'est le premier roi de France n'appartenant pas à la ligne directe des capétiens.

Le roi d'Angleterre Edouard III fort mécontent rompt le serment d'allégeance au roi de France Philippe VI en tant que Duc de Guyenne (ou d'Aquitaine) et envahi le nord de la France.

Ainsi commença la guerre, dite de cent ans, entre les Français et les Anglais qui durera exactement 116 ans de 1337 à 1453 et se termina par la victoire française. Je ne décrirais pas les nombreuses victoires ou défaites de chaque partie lors de ce long conflit entrecoupé de trêves plus ou moins longues et de prises et de pertes de territoires (souvenez-vous de Jeanne d'Arc), les livres d'histoire sont là pour ça, nous nous intéresserons plutôt à quelques monnaies Anglo-françaises, du type du monnayage français, qui ont été émises par les deux rois Henri V et Henri VI d'Angleterre en tant que rois de France (voir le catalogue de monnaies françaises de Louis Ciani). Les monnaies anglo-françaises émises en tant que monnayage local dans les territoires anglais ou conquis par les anglais ne sont pas abordées car elles sont du type du monnayage anglais, comme par exemple le *Quart de noble d'or* sous Édouard III frappé à Calais avec à la fois les fleurs de lys et les léopards ou le *hardi d'Aquitaine* de Richard II : : *avers* : RIC[ARD] - RX. AGLE., *revers* : FRAC-IE. DN-S. AQI - [TA]NE.). (*ci-contre les zones d'influence anglaise*). Cinq rois de France ont été concernés par cette guerre qui a ruiné la France, depuis Philippe VI jusqu'à Charles VII en passant par Jean II le Bon qui passa plus de la moitié de son règne dans les geôles anglaises, ainsi que cinq roi anglais d'Edouard III à Henri VI.



Hardi
Richard II



Quart de noble d'or
Edouard III

Les monnaies anglo-françaises

Les monnaies anglo-françaises de type de monnayage français ont été émises en particulier par les rois anglais Henri V et Henri VI.

C'est en effet **Henri V d'Angleterre** qui reprend les hostilités en France en 1417 en débarquant à Caen et qui pour affirmer ses prétentions au trône de France émet un *guéнар* à son nom où il prend le titre de roi de France. Après son mariage avec Catherine, fille de Charles VII il avait pris le titre de « HERES FRANCIAE » : héritier de la France. Ses monnaies sont frappées à Rouen et à Saint Lô. La titulature de l'*avers* est : HENR DEI GRA REX ANGL HERES FRANCI. Ces monnaies sont imitées de celles du roi de France et en possèdent leurs mêmes valeurs. On trouve des monnaies d'or, Agnel d'or, Saluts d'or et des monnaies d'argent affaibli, le Guéнар ou Blanc Guéнар, le demi-Guéнар, la Florette et des Léopards.

Ci-contre : Henri V Salut d'or 3,885g au type du Salut de Charles VI, mais *avers* / HENR DEI GRA REX ANGL HERES FRANCI, écu écartelé de France et d'Angleterre, annonce de l'ange Gabriel à la Sainte Vierge. *Revers* / croix à long pied entre une fleur de lys et un léopard.



Blanc Guéнар d'Henri V frappé au type de Charles VI : HENRIC DI G FRANCORV REX (écu aux armes de France) et SIT NOME DNI BENEDICTV (croix cantonnée de 2 couronnes et de 2 fleurs de lys)



Henri V : Gros au léopard ou niquet : 2,845g *avers* : H REX ANGLIE HERES FRANCIE léopard entre 3 fleurs de lys sous une couronne *revers* : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM autour d'une croix fleurdelisée.



On trouve à côté un Gros ou Florette (3,05g) au type de Charles VI mais avec un léopard au revers.

Il existe aussi un Petit Denier ainsi qu'un Niquet et 1/2 Niquet qui sont des monnaies de titre affaibli dites monnaies noires



Pour **HENRI VI** les monnaies d'or se résument en le Salut d'or 3,42g possédant à l'*avers* les deux écus accolés de France et d'Angleterre surmontés comme précédemment de l'Ange Gabriel et l'Angelot d'or de 2,10g dont le revers ne possède plus le polylobe entourant la croix. *Avers* : HENRICVS DEI GRA FRANCORV Z ANGLIE REX



Salut d'Or



Angelot d'or

La monnaie la plus commune d'Henri VI de Lancastre (roi de France 1422-1453) est le Blanc aux écus, associé à sa moitié le petit Blanc. Ces monnaies sont parmi celles d'Henri VI qui se trouvent le plus facilement, entre 200 et 300€ pour le blanc aux écus et le double au moins pour le petit blanc qui est plus rare.

